



RISQUE INCENDIE/EXPLOSION/BRÛLURES

Gaz de ville ou bonbonne de gaz, alimentant des feux de cuisson.

Conseil de prévention

FLEXIBLE DE GAZ :

Il est impératif que le flexible soit adapté au type de gaz utilisé.

- **Flexible en caoutchouc** : ce type de flexible est équipé d'une date de péremption indiquée directement sur le tuyau. Il est crucial de procéder à son remplacement avant cette date afin de minimiser les risques de fuites et garantir la sécurité des installations.
- **Flexible en inox tressé** : lorsque cela est possible, il est recommandé d'opter pour des tuyaux en inox tressé. Ceux-ci ne nécessitent pas de remplacement basé sur une date de péremption, offrant ainsi une solution plus durable.



Conseil de prévention

ALLUMAGE DES FEUX DE CUISSON :

- Il est impératif d'utiliser un **allume-gaz professionnel** pour l'allumage des feux de cuisson.
- L'utilisation de briquets ou d'allumettes est strictement interdite.



ACTIONS À METTRE EN PLACE :

Vérification des flexibles de gaz :

- Contrôlez régulièrement l'état des tuyaux de gaz et notez la date de péremption (lorsque le tuyau l'indique).
- Pour les flexibles en inox tressé, mentionnez qu'il n'y a pas de date de péremption.

Formation des équipes :

- Sensibilisez vos équipes aux risques d'incendie et aux bonnes pratiques d'allumage des feux de cuisson.
- Insistez sur l'importance de respecter les règles de sécurité.

